

ARRETE DU 23
DECEMBRE 2019

CONVENTIONS COLLECTIVES MINISTÈRE DU TRAVAIL

ARRÊTÉ DU 23 DÉCEMBRE 2019 PORTANT EXTENSION D'UN AVENANT À UN ACCORD CONCLU DANS LE CADRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (NO 1351) NOR : MTRT1937252A

TARIF 220 Euros TTC



Maintien des compétences des agents de sécurité cynophile

Pour exercer leur activité, les agents de sécurité cynophile doivent être titulaires de la carte professionnelle spécifique à leur activité, en cours de validité, et répondre à toutes les conditions requises tant pour eux-mêmes que pour leur(s) chien(s), telles que prévues par la réglementation en vigueur.

Semestriellement, chaque entreprise inscrit et planifie l'équipe cynophile dans un organisme de formation disposant d'une autorisation d'exercer délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité (ci-après CNAPS), afin qu'elle y réalise un entraînement canin. Le volume horaire annuel minimal consacré à cet entraînement est de 21 heures par équipe cynophile. Le contenu du programme de formation est défini par la réglementation en vigueur sur le maintien et l'actualisation des compétences pour les activités cynophiles et est pris en compte dans le calcul des obligations légales nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle d'agent cynophile.





CONDITIONS

- Carte pro d'agent cynophile en cours de validité
- Sous contrat employeur
- Chien à jour de ses vaccins CHLPR
- Durée minimale de formation 21 Heures annuelle
- Formation en présentiel dans un centre de formation agréé par le CNAPS
- Délivrance attestation par séance
- Formateur Le Meur Franck Moniteur cynotechnicien
- Méthodes pédagogiques : active, démonstrative, participative, magistrale, mise en situation
- Outils pédagogiques : Terrain de dressage, mise à disposition de site type professionnel, matériel canin pour obéissance, mordant costume et déconditionnement, support papier et informatique, tableau valleda, retro projecteur
- Date de formation adaptée au planning employeur
-

La réalisation de cet entraînement est attestée par la production d'une attestation délivrée à chaque séance par l'organisme de formation disposant de l'autorisation d'exercer du CNAPS.

Le temps passé en formation est considéré comme temps de travail effectif et rémunéré comme tel.

De ce fait, les agents de sécurité cynophiles bénéficient également de l'indemnité de transport prévue à l'article 7.2 mentionné à l'article 2 du présent accord.

PROGRAMME BASE SUR LE MAC AGENT CYNOPHILE

Modules :

Législation et Règlementation Cynophiles

Obéissance et sociabilité du chien

Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense

Détection de personnes et d'objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes.

« Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

·Lors de l'entretien d'évaluation du besoin du stagiaire : l'identification d'un besoin en termes d'accessibilité à la formation quant à une problématique d'handicap sera abordé.

·Suite à l'identification d'un besoin d'adaptation de la formation à un handicap : le lieu, la durée, le déroulé, les supports pédagogiques pourront être adaptés »

